

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme QUILLET Isabelle, Maire.

- DATE DE CONVOCATION: 16.03.2026

PRESENTS : MAURICE Laure, AUBIN Sandrine, COMBET Océane,
SANTARELLI Coralie, FAVRE Liliane, CUGNET Jean-Marc, CUGNET Romain,
QUILLET Grégory, MESSORI Loris.
Mr TAORMINA Bruno donne procuration à Mr MESSORI Loris

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Secrétaire de séance : AUBIN Sandrine

OBJET DE LA DELIBERATION :

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme FAVRE Liliane, la plus âgée des membres du conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin : Nombre de bulletins : 11 ; Bulletins blancs ou nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu Mme QUILLET Isabelle : 11 voix (onze voix)

Mme QUILLET Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

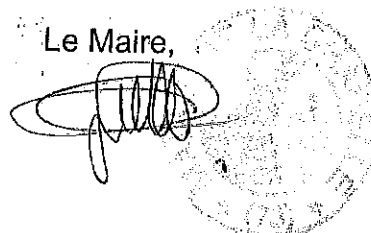
Ainsi fait et délibéré en séance.

Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 24/03/2026, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 24/03/2026.

Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

La Chapelle, le 23 Mars 2026

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme QUILLET Isabelle, Maire.

- DATE DE CONVOCATION: 16.03.2026

PRESENTS : MAURICE Laure, AUBIN Sandrine, COMBET Océane,
SANTARELLI Coralie, FAVRE Liliane, CUGNET Jean-Marc, CUGNET Romain,
QUILLET Grégory, MESSORI Loris.
Mr TAORMINA Bruno donne procuration à Mr MESSORI Loris

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Secrétaire de séance : AUBIN Sandrine

OBJET DE LA DELIBERATION :

DETERMINATION NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, décide à la majorité la création de deux postes d'adjoints.

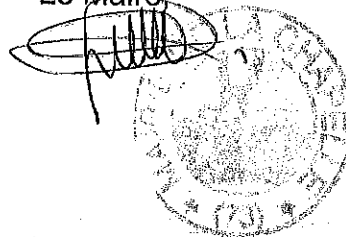
Ainsi fait et délibéré en séance.

Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 24/03/2026, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 24/03/2026.

Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

La Chapelle, le 23 Mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme QUILLET Isabelle, Maire.

- DATE DE CONVOCATION: 16.03.2026

PRESENTS : MAURICE Laure, AUBIN Sandrine, COMBET Océane,
SANTARELLI Coralie, FAVRE Liliane, CUGNET Jean-Marc, CUGNET Romain,
QUILLET Grégory, MESSORI Loris.

Mr TAORMINA Bruno donne procuration à Mr MESSORI Loris

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Secrétaire de séance : AUBIN Sandrine

OBJET DE LA DELIBERATION :

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le conseil municipal a fixé à deux le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire,

Après constatation du dépôt d'une liste de candidats, il a été procédé au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

LISTE DE CANDIDATS DEPOSEE :

< 1^{er} adjoint CUGNET Jean-Marc ; 2^{ème} adjoint MAURICE Laure

Nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs et nuls : 11 ; suffrages exprimés : 11 ; majorité absolue : 6.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr CUGNET Jean-Marc.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 24/03/2026, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 24/03/2026.

Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

La Chapelle, le 23 Mars 2026



Le Maire